

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE900

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Taupiac, Mme Létard et M. Mathiasin

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après la première phrase, insérer la phrase suivante :

« Ils contribuent notamment au maintien d'un maillage territorial équilibré des infrastructures de transformation des productions agricoles. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux territoires connaissent aujourd'hui une diminution du nombre d'abattoirs, entraînant un allongement des distances de transport des animaux, une fragilisation des filières d'élevage et des difficultés d'accès à des outils de transformation de proximité.

Cet amendement vise à reconnaître le rôle structurant de ces infrastructures en prévoyant que les projets d'avenir agricole contribuent au maintien d'un maillage territorial équilibré des outils de transformation.